

Lundi 23 octobre 2023

## **Cimetières rennais**

### **Reprise des sépultures et renouvellement des concessions**

**À compter du mois de janvier 2024, la Ville de Rennes procèdera à la reprise des sépultures dont les familles n'auront pas renouvelé la concession dans les cimetières de l'Est, du Nord et Saint-Laurent.**

#### **Reprise des sépultures**

- **En terrains non concédés**

Cimetière de l'Est uniquement :

À compter de janvier 2024, il sera procédé à l'enlèvement des attributs funéraires (pierres tombales, bordures, insignes et objets divers) et à la reprise des sépultures en terrains non concédés des personnes inhumées en 2013. Les familles sont invitées à contacter le bureau d'accueil du cimetière de l'Est en vue d'acquiescer une concession pour la sépulture où repose le défunt inhumé en terrain commun.

- **En terrains concédés non renouvelés**

Cimetières : Est, Nord et Saint-Laurent

**À compter de janvier 2024, il sera procédé à la reprise des concessions funéraires échues en 2020 :**

- 100 ans délivrées en 1920 ;
- 50 ans délivrées en 1970 ;
- 30 ans délivrées en 1990 ;
- 15 ans délivrées en 2005.

**Et des concessions cinéraires acquises pour une durée de 8 ans en 2012 (columbarium).**

#### **Renouvellement des concessions**

Les concessions échues doivent être renouvelées par les familles concernées, dans les deux ans qui suivent la date d'échéance. La nouvelle concession prend effet à compter du lendemain du jour de l'échéance de la précédente.

Les concessions arrivées à expiration doivent être renouvelées pour les conserver. Cela concerne notamment les concessions suivantes :

- 100 ans délivrées en 1922 et 1923 ;
- 50 ans délivrées en 1972 et 1973 ;
- 30 ans délivrées en 1992 et 1993 ;
- 15 ans délivrées en 2007 et 2008 ;
- 8 ans (columbarium) délivrées en 2014 et 2015 ;
- 7 ans (sans concession) délivrées en 2015 et 2016.

## **Pratique**

- Les agents du service funéraire de la Ville de Rennes se tiennent à disposition pour toute information : cimetière de l'Est et cimetière du Nord : de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h du lundi au vendredi.

Période de la Toussaint :

- Du 25 octobre au 2 novembre inclus les bureaux d'accueil seront ouverts en continu de 9 h à 18 h. Ils seront ouverts exceptionnellement les samedis 21 et 4 novembre et les dimanches 22 octobre et 5 novembre de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h (samedi) 17 h (dimanche).

Plus d'informations sur [cimetieres.rennes.fr](http://cimetieres.rennes.fr)